

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3015

28 décembre 2007

SOMMAIRE

Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A.	144720	GCAT Flight Academy Luxembourg 2 S.à r.l.	144703
AMT Servilux S.A.	144720	GCAT Flight Academy Luxembourg 3 S.à r.l.	144702
Aperta Sicav	144683	Griffin Investments Partners Holding S.à r.l.	144704
Balkan Ice Cream Holding S.A.	144675	GSCP VI North Holdings S.à r.l.	144685
Benares S.A.	144702	Hayes Lemmerz Finance LLC - Luxembourg S.C.A.	144716
BIP Luxembourg Holdings S.à.r.l.	144705	HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l.	144704
B.J. Sàrl	144679	International Properties S.A.	144683
Blade Takeover Luxco 2 S.à r.l.	144703	Klöckner Pentaplast Luxembourg S.à r.l.	144680
Blade Takeover Luxco 3 S. à r.l.	144702	Kubis Software S.A.	144678
Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l.	144717	Lombardini International S.A.	144684
Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A.	144701	Multiplex Holding (NCC) S.à r.l.	144703
Conversigest S.A.	144719	Multiplex (NCC) S.à r.l.	144702
CORPUS SIREO Investment Residential No. 14 S.à r.l.	144714	Nautilus Dongara Investment S.à r.l.	144692
CORPUS SIREO Investment Residential No. 20 S.à r.l.	144713	Nickel S.A.	144677
CORPUS SIREO Wohnportfolio No. 20 S.à r.l.	144713	Orly Invest II S.A.	144717
Corpus Wohnen Nord 1 S.à r.l.	144714	P M R	144719
Deale International Machines S.A.	144677	Pompadour Holding S.A.	144701
Depolux S.A.	144675	Pompadour Holding S.A.	144700
Ecotrade International S.A.	144676	Pompadour Holding S.A.	144701
Erasmé Investments S.à r.l.	144677	Pompadour Holding S.A.	144700
Euro Global Select SICAV	144699	San Marino Investment International ...	144716
European Industrial Property S.A.	144719	Seahorse S.A.	144674
Eurotram S.A.	144678	Sicav Euro Continents	144718
Exor Group	144718	Simla Trust S.A.	144676
ExxonMobil Luxembourg Far East	144718	Sobel Luxembourg S.à r.l.	144715
Fedon Industries S.A.	144683	Sopares	144674
Fern II S. à r.l.	144704	Torno S.A.H.	144674
Financière Cavour S.A.	144684	VVSR Holding S.A.	144674
Finba Luxembourg S.A.	144716	W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A.	144684
		Woodford S.à r.l.	144703

Seahorse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 72.949.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007143951/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00441. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Torno S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 28.999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2007143952/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00897. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Sopares, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2007

- La démission de Monsieur Vianney Mulliez, né le 5 mars 1963 à Roubaix, France, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, est acceptée.

- Monsieur Benoît Lheureux, né le 3 janvier 1956 à Lille, France, Président de IMMOCHAN INTERNATIONAL, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

SOPARES

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144046/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

VVSR Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.546.

La société A&H SERVICES SA, siégeant au 15, avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-119225 dénonce, en qualité de propriétaire de l'immeuble sis 15, avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, le siège social de la société VVSR HOLDING SA., 15, avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg

sous le numéro B-103.546 et n^o matricule 2004 4002 133 et ce à partir du 15 décembre 2007. La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2007.

A & H SERVICES SA

A. Lenert

Référence de publication: 2007144047/218/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Balkan Ice Cream Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 49.678.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 19 juin 2007

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, et Claude Schmitz, conseiller fiscal demeurant 5, boulevard de la Foire L-1724 Luxembourg; Madame Nicole Pollefort, employée privée, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg; Monsieur Evangelos Kaloussis résidant 3, Paraschou Str., GR-15452 P. Psychico et Monsieur Martin Frei, résidant 19A, Levidou Str. GR-14671 Kifissia jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprises, KPMG AUDIT avec siège social au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALKAN ICE CREAM HOLDING S.A.

N. Pollefort / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144045/45/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Depolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 107.594.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2007 a révoqué monsieur Didier Abinet de son poste d'administrateur.

Elle nomme Monsieur Thomas Valentin Zoller demeurant à 1, rue Théodore Flammang à L-5675 Burmerange au poste d'administrateur avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2007 a pris connaissance de la nouvelle adresse de Monsieur Claude Wagner en tant qu'administrateur, il réside actuellement au 22, rue de l'Ecole à L-6183 Gonderange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour DEPOLUX S.A.

Par mandat

C. Wagner

Référence de publication: 2007144060/3290/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Ecotrade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.014.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 octobre 2007 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pablo Hidalgo de son mandat d'administrateur.

Monsieur Juan Ochoa, domicilié au E-28001 Madrid, Serrano, 45-3 a été nommé en son remplacement.

2. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur de la catégorie A:

- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Président du conseil d'administration;

- Monsieur Gianfranco Solavagione, demeurant à Via XX Settembre 3/9, Genova, Italie

Administrateur de la catégorie B:

- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Juan Ochoa, domicilié professionnellement à Serrano 45, 3rd Floor, 28001 Madrid, Espagne.

Le Réviseur d'Entreprises est FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN S.à r.l, domicilié à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007144058/693/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.474.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée administrateur en date du 1^{er} octobre 2002, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée administrateur en date du 14 avril 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

SIMLA TRUST S.A.

MADAS S. à r. l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

A. Renard / F. Dumont

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007144051/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Deale International Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 43.108.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2007 a ratifié la décision prise par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007 de coopter Monsieur Marcel Telser au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Sylvie Abtal-Cola, démissionnaire.

Cette même assemblée générale a accepté la démission des administrateurs Madame Sylvie Abtal-Cola, Messieurs Michal Wittmann, Klaus Krumnau et Marcel Telser, ainsi que celle du commissaire aux comptes la société anonyme luxembourgeoise AUDITAS S.A..

L'assemblée générale a décidé de pourvoir à leur remplacement en nommant au Conseil d'Administration les sociétés anonymes KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Il a été décidé par cette même assemblée de transférer le siège social de la société du 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour DEALE INTERNATIONAL MACHINES S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2007144037/1017/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Nickel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.217.

Les administrateurs, Messieurs Gernot Kos et Thierry Hellers, ainsi que la société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., démissionnent de leurs fonctions avec effet au 24 octobre 2007.

Le commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, démissionne de ses fonctions avec effet au 24 octobre 2007.

La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES sàrl dénonce avec effet immédiat le siège mis à disposition de la société NICKEL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007144039/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Erasme Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.510.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 22 octobre 2004:

- Ancienne situation associé:

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.: 125 parts sociales

et ... BGL-MPT S.A.

- Nouvelle situation associé:

LANGTRY TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, inscrite au registre de commerce des Iles Anglo-Normandes sous le numéro 13883, avec siège social à IFG House, 15, Union Street, St Helier, JE1 1FG Jersey (Iles Anglo-Normandes): 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ERASME INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144040/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Kubis Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 55.773.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 26. April 2007 abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Mandate des Verwaltungsrats bestehend aus

* Herrn Lutz Krüger, geb. am 24. März 1943 in D-Saarbrücken, wohnhaft in Cda Ravigliano, 2, Via Gabiano, I-64013 Corropoli (TE)

* Herrn Karl-Wilhelm Eickriede, geb. am 27. September 1957 in D-Bückeburg, wohnhaft in Stiftsstrasse 31, D-32427 Minden

* Frau Ulla Haucke, geb. am 8. Januar 1949 in D-Riegelsberg, wohnhaft in Parallelstrasse 17, D-66292 Riegelsberg
- des Aufsichtskommissars, FIDES INTER-CONSULT S.A., 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
- sowie dies geschäftsführenden Verwaltungsrat, Herrn Lutz Krüger, geb. am 24 März 1943 in Saarbrücken, wohnhaft in Cda Ravigliano, 2, Via Gabiano, I-64013 Corropoli (TE)

werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Luxemburg, den 26. April 2007.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2007144041/756/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Eurotramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 50.552.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 octobre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société anonyme EUROTRAMAT S.A., avec siège social à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

Ce même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

M. Skorochod

Le liquidateur

Référence de publication: 2007144036/4437/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01911. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

B.J. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 134.041.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Monsieur Jens Funk, ingénieur diplômé, demeurant à F-57540 Petite-Rosselle, 10, rue Haute,
2. Monsieur Bernhard Zimmer, ingénieur diplômé, demeurant à D-66663 Merzig, Im Seitert 1.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de B.J. SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet le métier de construction mécanique, le commerce et le service de bureaux, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,-€) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jens Funk, préqualifié, cent cinquante parts sociales	150
2) Monsieur Bernhard Zimmer, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Jens Funk, ingénieur diplômé, demeurant à F-57540 Petite-Rosselle, 10, rue Haute.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Funk, Zimmer, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 29 novembre 2007. REM 2007 / 1876. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 décembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007144494/218/59.

(070168067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Klöckner Pentaplast Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.768.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.252.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of July at 14:00.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12th October 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 333 on 28 February 2002.

The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 16 January 2006, published in the Mémorial number 1216 of 22 June 2006.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the 4,990,720 shares being 120,216 ordinary shares, 872,546 preference A shares and 3,997,958 preference B shares currently in issue in the Company are represented at the present general meeting (save for the 1,320 ordinary shares and 1,500 A preference shares transferred to the Company to be cancelled pursuant to the below) so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision to reduce the issued share capital from its present amount of one hundred twenty-four million seven hundred sixty-eight thousand Euro (124,768,000.- EUR) to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) by (i) the cancellation of one thousand three hundred twenty (1,320) ordinary shares and one thousand five hundred (1,500) preference A shares and (ii) reduction of the nominal value of all remaining shares (being four million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred (4,987,900) shares) from twenty-five Euro (25.- EUR) to 0.0025 EUR per share (rounded);

2. Decision and acknowledgement that upon the liquidation of the Company and payment of any amount due with respect to the preference A shares and the preference B shares up to the date of liquidation in accordance with the articles, the preference shares shall have no further rights;

3. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company;

4. Appointment of ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

III. After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved reduce (without payment) the issued share capital from its present amount of one hundred twenty-four million seven hundred sixty-eight thousand Euro (124,768,000.- EUR) to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) by (i) the cancellation of one thousand three hundred twenty (1,320) ordinary shares and one thousand five hundred (1,500) preference A shares and (ii) the reduction of the nominal value of all remaining shares (being four million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred (4,987,900) shares) from twenty-five Euro (25.- EUR) to 0.0025 EUR per share (rounded) so that the issued share capital is set a twelve thousand five hundred Euro (€12,500) represented by one hundred and eighteen thousand eight hundred and ninety-six (118,896) ordinary shares, eight hundred and seventy-one thousand an forty-six (871,046) A preference shares and three million nine hundred and ninety-seven thousand nine

hundred and fifty-eight (3,997,958) B preference shares and the articles of the Company amended in consequence. The meeting resolved to consequentially reduce the legal reserve so that it represents 10% of the issued share capital of the Company and to allocate the amount of the share capital reduction and the legal reserve reduction to the available premium.

Second resolution

The meeting acknowledged and resolved that upon the liquidation of the Company and payment of any amount due with respect to the preference A shares and the preference B shares up to the date of liquidation in accordance with the articles, the A and B preference shares shall have no further rights.

Third resolution

The meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation. The meeting noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 65 509 as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the meeting. The meeting authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 14 5 of the same law without any special authorisation from the meeting, if such authorisation is required by law.

The meeting dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onzième jour du mois de juillet, à 14.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 333 du 28 février 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, le 16 janvier 2006, publié au Mémorial numéro 1216 du 22 juin 2006.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 4.990.720 parts sociales, représentant 120.216 parts sociales ordinaires, 872.546 parts sociales préférentielles A et 3.997.958 parts sociales préférentielles B, actuellement émises dans la Société, sont représentées à la présente assemblée générale (sauf pour les 1.320 parts sociales ordinaires et 1.500 parts

préférentielles A transférées à la Société devant être annulées conformément à ce qui précède) de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de réduire le capital social émis de son montant actuel de cent vingt-quatre millions sept cent soixante-huit mille Euro (124.768.000,- EUR) à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) par (i) l'annulation de mille trois cent vingt (1.320) parts sociales ordinaires et mille cinq cents (1.500) parts sociales préférentielles A et (ii) réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales restantes (à savoir quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent (4.987.900) parts sociales) de vingt-cinq Euro (25,- EUR) à 0,0025 EUR par part sociale (arrondi);

2. Décision et constat qu'à partir de la liquidation de la Société et du paiement de tout montant dû en relation avec les parts sociales préférentielles A et les parts sociales préférentielles B jusqu'à la date de la liquidation conformément aux statuts les parts sociales préférentielles n'auront plus de droits;

3. Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société;

4. Désignation de ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée en tant que liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur conférant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

III. Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire (sans paiement) le capital social émis de son montant actuel de cent vingt quatre millions sept cent soixante-huit mille Euro (124.768.000,- EUR) à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) par (i) l'annulation de mille trois cent vingt (1.320) parts sociales ordinaires et mille cinq cents (1.500) parts sociales préférentielles A et (ii) la réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales restantes (à savoir quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cents (4.987.900) parts sociales) de vingt cinq Euro (25,- EUR) à 0,0025 EUR par part sociale (arrondi) de sorte que le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (118.896) parts sociales ordinaires, huit cent soixante et onze mille quarante-six (871.046) parts sociales préférentielles A et trois millions neuf cent quatre-vingt-dix sept mille neuf cent cinquante huit (3.997.958) parts sociales préférentielles B et les statuts de la Société modifiés en conséquence. L'assemblée a décidé de réduire en conséquence la réserve légale pour qu'elle représente 10% du capital social émis de la Société et d'allouer le montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale à la prime disponible.

Deuxième résolution

L'assemblée a constaté et décidé qu'au moment de la liquidation de la Société et paiement de tout montant dû en relation avec les parts sociales préférentielles A et les parts sociales préférentielles B jusqu'à la date de la liquidation conformément aux statuts, les parts sociales préférentielles A et B n'auront plus de droits.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'assemblée a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée a nommé ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 65509 en tant que liquidateur de la Société.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'assemblée autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'assemblée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure

requis, de procéder au paiement de tous boni de liquidation intérimaires tel qu'il estime opportun.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: T. Hoss, M. Gadzhalova, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19385. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007144469/242/164.

(070167942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Aperta Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.257.

Le Conseil d'Administration d'APERTA SICAV qui s'était tenu en date du 10 octobre 2007, avait décidé de coopter:

- Monsieur Gualteroni, BANCAPERTA S.p.A., Via Ragazzi del' 99, 12, I-23100 Sondrio et
 - Monsieur Hoderas, APERTA GESTIONI PATRIMONIALI SA, Via Maraini, 39, CH-6902 Lugano
- en remplacement des Messieurs Colli et Battagliani.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose, à partir du 10 octobre 2007, comme suit:

Mr Peter Spinnler, rue Henri Schnadt, 10, L-1030 Luxembourg

Mr Luciano Filippo Camagni, CREDITO ARTIGIANO S.p.A., Via Agnello 20, I-20121 Milano

Mme Raffaella Cristini, BANCAPERTA S.p.A., Piazzale Marengo, 6, I-20121 Milano

Mr Norberto Gualteroni, BANCAPERTA S.p.A., Via Ragazzi del' 99, 12, I-23100 Sondrio

Mr Matteo Hoderas, APERTA GESTIONI PATRIMONIALI SA, Via Maraini, 39, CH-6902 Lugano.

Pour APERTA SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144164/1126/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

International Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.167.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

INTERNATIONAL PROPERTIES S.A.

G. Diederich / A. De Bernardi

Administrateur/ Administrateur

Référence de publication: 2007144162/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00516. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fedon Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.770.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

FEDON INDUSTRIES S.A.

A. De Bernardi / A. De Dernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144160/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00509. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Financière Cavour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.085.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

FINANCIERE CAVOUR S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144157/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00507. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Lombardini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.586.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144155/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00502. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.674.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144166/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06866. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

GSCP VI North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 134.055.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI ADVISORS, L.L.C., here represented by Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS ADVISORS VI, L.L.C., here represented by Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed in variatur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is GSCP VI NORTH HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand Canadian Dollars (20,000.- CAD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent Canadian Dollar (0.01 CAD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Canadian Dollars (100,000,000.- CAD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent Canadian Dollar (0.01 CAD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented. Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Canadian Dollars (10,000.- CAD). For decisions having a value of an amount over ten thousand Canadian Dollars (10,000.- CAD), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General Meeting of the Shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,	1,071,060
GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,	890,880
GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG,	<u>38,060</u>
Total: two million shares,	2,000,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand Canadian Dollars (20,000.- CAD) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Valuation and costs

For registration purposes, the capital of 20,000.- CAD is valued at 14,470.- €.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,100.- €.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at six (6).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael Furth, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on April 29th, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

2. John Bowman, Managing Director, born in Maine, USA, on July 16th, 1970, professionally residing at 85 Broad Street, New York, NY 10004, United States of America;

3. Christine Vollertsen, Managing Director, born in New Jersey, on July 22th, 1975, USA, professionally residing at 85 Broad Street, New York, NY 10004; United States of America;

4. Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26th, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Simon Cresswell, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14 th, 1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

6. Rosa Villalobos, Managing Director, born in Barcelona, Spain, on July 5, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1. GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP VI ADVISORS, L.L.C., ici représenté par Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des «Exempted Limited Partnerships» dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP VI OFFSHORE ADVISORS L.L.C., ici représenté par Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, un «Kommanditgesellschaft» constitué et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n ° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «managing limited partner» GS ADVISORS VI, L.L.C., ici représenté par Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GSCP VI NORTH HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille Dollars Canadiens (20.000,- CAD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Canadien (0,01 CAD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de Dollars Canadiens (100.000.000,- CAD) représenté par 10.000.000.000 (dix milliards) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Canadien (0,01 CAD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Dollars Canadiens (10.000,- CAD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Dollars Canadiens (10.000,- CAD), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée General des Associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

144692

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,	1.071.060
GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,	890.880
GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG,	38.060
Total: deux millions de parts sociales,	2.000.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt mille Dollars Canadiens (20.000,- CAD) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de 20.000,- CAD est évalué à 14.470,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.100,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à six (6).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael Furth, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. John Bowman, Managing Director, né dans le Maine, Etats-Unis d'Amérique, le 16 juillet 1970, demeurant professionnellement à 85 Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

3. Christine Vollertsen, Managing Director, née le 22 juillet 1975 à New Jersey, USA, demeurant professionnellement 85 Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

4. Christophe Cahuzac, Managing Director, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

5. Simon Cresswell, Managing Director, né le 14 juin 1968 à Perth, Australie, demeurant professionnellement à 133 Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

6. Rosa Villalobos, Managing Director, née à Barcelone, Espagne, le 5 juillet 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 - 11, Grand - Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, LAC / 2007 / 33776. — Reçu 144,70 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007144430/212/429.

(070168365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Nautilus Dongara Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.054.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared

NAUTILUS DONGARA FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4427921, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner, NAUTILUS DONGARA HOLDINGS, L.P., having its registered office at 500 Newport Center Drive, Suite 580, Newport Beach, CA 92660, USA, here represented by Mr. Hassane Diabate, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Companies' Law») and the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is NAUTILUS DONGARA INVESTMENT S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company is prohibited from borrowing from any person other than the company's shareholder or the general partner of the shareholder unless the company receives the prior written consent of the general partner of the shareholder.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (1.- €) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one (1) vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. Management

Art. 9. The company is administered by one (1) or more managers, with at least a manager residing in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of the article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

Art. 10. Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the board members (i) are present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 11. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 12. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 13. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management («gestion journalière») of the company to one (1) or more managers, who will be called «Director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the company is committed by the signature of any one (1) Director), the company is bound by the signature of any manager.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Title IV. General Meeting of the Shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg on February 28 of each year.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves - Liquidation

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of the same year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of formation of the company and close on the thirty-first of December 2007.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the company and debts of the managers to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet. Profits of the company shall be calculated in accordance with the provisions of Section XII of the Companies' Law and the provisions of Chapter II of the law on accounting and financial statements of December 19, 2002, as such laws may be amended, superseded or supplemented from time to time.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholder(s), designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts of the company.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of association, it is referred to the existing applicable laws.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
NAUTILUS DONGARA FUND, L.P.	12,500
Total: twelve thousand five hundred	12,500

The shares have been fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €), so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- €.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Rohn Crabtree, Managing Director, professionally residing at 500 Newport Center Drive, Suite 580, Newport Beach, CA 92660, USA, born in Montana, USA, on January 30, 1955,

- Tom Courtney, Managing Director, professionally residing at 500 Newport Center Drive, Suite 580, Newport Beach, CA 92660, USA, born in Florida, USA, on April 15, 1964,

- Eric Knight, Managing director, professionally residing at Suite South 3-1, 10-25 Plaza Road, Fairlawn, NJ 07410, USA, born in Alabama, USA, on March 10, 1963, and

- Bruce Matheson, Managing director, professionally residing at Suite South 3-1, 10-25 Plaza Road, Fairlawn, NJ 07410, USA, born in Virginia, USA; on May 5, 1960.

3) The managers are authorized and directed to make an election for the company to be classified, solely for U.S. federal income tax purposes, as an «eligible entity» that is disregarded as an entity separate from its owner as provided in U.S. Treasury Regulations section 301.7701-3(a).

4) The company shall have its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

NAUTILUS DONGARA FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4427921 ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner», NAUTILUS DONGARA HOLDINGS, L.P., ayant son siège social au 500 Newport Center Drive, Suite 580, Newport Beach, CA 92660, USA, ici représenté par Monsieur Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle a déclaré vouloir constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est NAUTILUS DONGARA INVESTMENT S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société ne peut faire des emprunts auprès de tierce personne autre que l'associé de la société ou le general partner de l'associé, à moins qu'elle ait reçu l'accord expresse et écrit du general partner de l'associé.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Les parts sociales de la société ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'elle fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre III. Administration

Art. 9. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec au moins un gérant demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du Conseil observe les dispositions de l'article 10 et à présider les assemblées du Conseil de gérance.

Art. 10. A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du Conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du Conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du Conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du Conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une majorité de membres du Conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 11. Au cas où il y a seulement un (1) gérant, ses résolutions seront valablement adoptées si elles le sont par écrit.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique.

Art. 12. Le gérant unique ou, au cas où, le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Le Conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la société par le Conseil de gérance.

En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 13. Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

Le Conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le Conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la Société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la société est engagée par la signature de un (1) gérant.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg le 28 février de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation

Art. 16. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. A l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2007.

Art. 17. Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné. Les profits de la société seront calculés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés et celles du chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et toutes autres dispositions légales de lois qui viendront modifier, remplacer, ou compléter lesdites dispositions.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

Souscription - Libération

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
NAUTILUS DONGARA FUND, L.P.	12.500
Total: douze mille cinq cents	12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.000,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Rohn Crabtree, Directeur de société, demeurant à titre professionnel au 500 Newport Center Drive, Suite 580, Newport Beach, CA 92660, USA, né au Montana, USA, le 30 janvier 1955,

- Monsieur Tom Courtney, Directeur de société, demeurant à titre professionnel au 500 Newport Center Drive, Suite 580, Newport Beach, CA 92660, USA, né en Floride, USA, le 15 avril 1964,

- Monsieur Eric Knight, Directeur de société, demeurant à titre professionnel au Suite South 3-1, 10-25 Plaza Road, Fairlawn, NJ 07410, USA, né en Alabama, USA, le 10 mars 1963,

- Monsieur Bruce Matheson Directeur de société, demeurant à titre professionnel au Suite South 3-1, 10-25 Plaza Road, Fairlawn, NJ 07410, USA, né en Virginie, USA, le 5 mai 1960.

3) Les gérants sont autorisés et instruits à faire toute déclaration visant à faire considérer la société, uniquement à des fins fiscales américaines, comme étant une société éligible et par conséquent pas distincte de l'associé au regard du U.S. Treasury Regulations Section 301.7701-3(a).

4) Le siège social de la société est établi à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, LAC / 2007 / 37013. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007144429/212/383.

(070168363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Euro Global Select SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.994.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2007

En date du 23 novembre 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Caroline Thomas et de Monsieur Hervé Loyseau, en qualité d'Administrateurs, avec effet au 16 novembre 2006.

- de ratifier la cooptation de Madame Isabelle Reux-Brown, IXIS ASSET MANAGEMENT, 21 quai d'Austerlitz, F-75013 Paris, en qualité d'Administrateur avec effet au 20 novembre 2006, en remplacement de Madame Caroline Thomas, démissionnaire.

- de renouveler le mandat de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur, de Monsieur Jean-Marie Rinié, de Madame Isabelle Reux-Brown et de Ecureuil Gestion FCP, représenté par Monsieur Jean-Pierre Levayer, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007144156/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pompadour Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.807.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n ° 21 du 23 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 5 juin 2001 et dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n ° 1191 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POMPADOUR HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144153/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00879. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pompadour Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.807.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n ° 21 du 23 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 5 juin 2001 et dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n ° 1191 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POMPADOUR HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144152/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00884. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pompadour Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.807.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n ° 21 du 23 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 5 juin 2001 et dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n ° 1191 du 19 décembre 2001. Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POMPADOUR HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007144151/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00887. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 114.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 août 2007

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

Messieurs: Michel Latin, 121, rue du Village, B-5310 ...

Michel Parizel,

Jean-Jacques Pire, 31/8, bd ..., B-6000 Charleroi

Michel Vedrenne

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée d'un an au poste de réviseur:

DELOITTE SA, 560, rue de Neudorf, L 2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2007144154/2315/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04077. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pompadour Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.807.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n ° 21 du 23 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 5 juin 2001 et dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n ° 1191 du 19 décembre 2001. Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POMPADOUR HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007144149/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00894. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Benares S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 22.666.

Constituée en date du 12 mars 1985 par-devant M^e André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n^o 111 du 19 avril 1985, modifiée en date du 15 février 1995 par-devant le même notaire, acte publié au Mémorial C n^o 287 de 1995. Le capital social a été converti en Euro, par acte sous seing privé, en date du 15 octobre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 605 du 18 avril 2002.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENARES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144140/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01005. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Multiplex (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

EXTRAIT

En date du 23 novembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jayne McGivern, en tant que Gérante A, est acceptée avec effet au 23 novembre 2007.
- David John Collins, avec adresse professionnelle au 40, Berkeley Square, W1J5AL Londres, est élu nouveau Gérant A de la société avec effet au 23 novembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007144072/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

**GCAT Flight Academy Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Blade Takeover Luxco 3 S. à r.l.).**

Capital social: EUR 1.151.252,50.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.026.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2007, BLADE TAKEOVER LUXCO 2 S.à r.l., l'associé unique de la Société a changé sa dénomination en GCAT FLIGHT ACADEMY LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007144069/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Woodford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.775.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 26 novembre 2007 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 novembre 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
SURREY EUROPE S.à r.l.	500
Total	500

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007144070/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Multiplex Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 128.583.

—
EXTRAIT

En date du 23 novembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jayne McGivern, en tant que Gérante A, est acceptée avec effet au 23 novembre 2007.
- David John Collins, avec adresse professionnelle au 40, Berkeley Square, W1J5AL Londres, est élu nouveau Gérant A de la société avec effet au 23 novembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007144073/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

**GCAT Flight Academy Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Blade Takeover Luxco 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.138.752,50.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.879.

—
EXTRAIT

En date du 30 mai 2007, BLADE TAKEOVER LUXCO S.à r.l., l'associé unique de la Société a changé sa dénomination en GCAT FLIGHT ACADEMY LUXEMBOURG S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007144066/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.853.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt L060138650.01 des deux contrats d'achat de parts sociales en date du 4 octobre 2006, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente. Le numéro du registre de l'Etat de Delaware de l'associé CEPS 3 LLC est le 3858045.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007144163/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00430. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.786.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1727 du 15 septembre 2006, modification des statuts par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 août 2006, acte publié au Mémorial C n^o 2209 du 25 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144146/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00832. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fern II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.388.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FERN II S.à R.L.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007144172/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01508. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

BIP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.052.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of November,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

PINEWORLD LIMITED, a Company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Julia House, 3 Themistocles Dervis Street CY-1066 Nicosia, Cyprus here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declared to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à.r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 40,000,000 (forty million USD), represented by 40,000,000 (forty million) shares of USD 1 (one USD) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Board of Managers is composed of at least one manager of class A and one manager of class B. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

All acts binding the Company must be signed by the joint signature of one Manager of class A and one Manager of class B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Payment - Contributions

All the shares are subscribed by PINEWORLD LIMITED, prenamed.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to USD 128,996,355 (one hundred twenty eight million nine hundred ninety six thousand three hundred fifty five USD) to be allocated to a distributable item of the balance sheet.

PINEWORLD LIMITED, sole founder prenamed subscribes to the 40,000,000 (forty million) shares of the Company, and, declares and acknowledges that the shares subscribed as well as the share premium have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contributions made by PINEWORLD LIMITED against the issuance of shares in BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. representing all its assets and liabilities (entire property) is documented in the balance sheet of the contributed company PINEWORLD LIMITED dated today, 21th day of November 2007, which will remain here annexed, signed by its management in order to be an integral part of the deed.

In the property of PINEWORLD LIMITED transferred through the present deed are notably included among all its assets and liabilities the following elements:

Assets

- a share participation of 286,344,998 (two hundred eighty six million three hundred forty four thousand nine hundred ninety eight) shares of BRL 1 (one Brazilian Real) each, representing 99.99% (ninety nine point ninety nine per cent) of the issued share capital of BROOKFIELD BRASIL TBE PARTICIPAÇÕES LTDA., limited liability company, having its registered office at Pracça Floriano, no 19, 11th floor, suite 1101, Rio de Janeiro, Brazil;
- short term receivables of the amount of USD 2,903 (two thousand nine hundred and three USD), including the accrued interest;
- cash at bank amounting to USD 5,006,442 (five million six thousand four hundred forty two USD);

Liabilities

- a provision for formation fees amounting to USD 11,972 (eleven thousand nine hundred seventy two USD);
 - the legal fees payable amounting to USD 1,018 (one thousand eighteen USD)
- and any and all additional assets and liabilities held by PINEWORLD LIMITED, known and unknown.

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at USD 168,996,355 (one hundred sixty eight million nine hundred ninety six thousand three hundred fifty five USD).

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the recent balance sheet of PINEWORLD LIMITED duly signed by its management.

Effective implementation of the contribution

PINEWORLD LIMITED, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the property's transmission of and to render it effective anywhere and toward any third party.

Statement of contribution value acknowledgement

Thereupon PINEWORLD LIMITED, sole founder, represented as hereabove stated, requires the notary to act as follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the Company BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. by reason of the here above described contribution in kind, PINEWORLD LIMITED expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the share's subscription and payment.

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Pro rata contribution tax payment

Exemption request

Considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), of a company having its registered office in an European Economic Community State (Luxembourg), nothing withheld or excepted to BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4.1 of the law of December 29, 1971 in order to obtain a favourable taxation of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, because comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

144709

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 8,000.- euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager of class A for an undetermined duration

- Mr. Danesh Varma, residing at 41 Stevens House, Jerome Place, Kingston-Upon-Thames, Surrey, KT1 1HX, England
Are appointed as managers of class B for an undetermined duration:

- Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one Manager of class A and one Manager of class B.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-et-un novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

PINEWORLD LIMITED, une société constituée sous le droit de Chypre, ayant son siège social à Julia House, 3 Themistocles Dervis Street CY-1066 Nicosia, Chypre,

Fondateur ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans pour autant bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 40.000.000 (quarante millions de dollars américains), représenté par 40.000.000 (quarante millions) de parts sociales de USD 1 (un dollar) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Tous actes engageant la Société doivent être signés conjointement par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg où à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Libération - Apports

Toutes les parts sont souscrites par PINEWORLD LIMITED prénommée.

L'émission des parts est également sujette au paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à USD 128.996.355 (cent vingt huit millions neuf cent quatre-vingt seize mille trois cent cinquante cinq USD) qui est à allouer à un poste distribuable du bilan.

PINEWORLD LIMITED, seul fondateur prédésigné, souscrit aux 40,000,000 (quarante millions) de parts sociales de la société et déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée par l'apport réalisé en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport en nature

L'apport fait par PINEWORLD LIMITED en échange de l'émission des parts sociales de BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., représentant tous ses actifs et ses passifs (universalité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportés PINEWORLD LIMITED, en date de ce vingt-et-unième jour de novembre, lequel bilan restera ci-annexé, signé par les membres de son Conseil d'Administration, de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

Dans le patrimoine de PINEWORLD LIMITED dont la propriété est transmise par le présent acte, sont notamment incluses parmi tous les actifs et passifs les éléments suivants:

Actif

- 286.344.998 (deux cent quatre-vingt six millions trois cent quarante quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-huit) parts sociales de BRL 1 (1 Real Brésilien) chacune, de la société BROOKFIELD BRASIL TBE PARTICIPAÇÕES LTDA., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Pracça Floriano, no 19, 11th floor, suite 1101, Rio de Janeiro, Brésil, c'est à dire 99,99 % (quatre-vingt dix-neuf pour cent quatre-vingt dix-neuf) de la totalité de ses actions émises;

- Un prêt à court terme pour un montant de USD 2.903 (deux mille neuf cent trois USD), y compris les intérêts courus;

- Avoir bancaire pour un montant de USD 5.006.442 (cinq millions six mille quatre cent quarante deux USD);

Passif

- Une provision pour frais de constitution pour USD 11.972 (onze mille neuf cent soixante douze USD);

- Des frais légaux pour USD 1.018 (mille dix-huit USD)

ainsi que tout actif ou passif supplémentaire détenu par PINEWORLD LIMITED, connu ou inconnu.

Les actifs et passifs listés ci-dessus sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 168.996.355 (cent soixante huit millions neuf cent quatre-vingt seize mille trois cent cinquante cinq USD).

Un tel apport a été évalué par le fondateur de la société conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie du bilan récent de PINEWORLD LIMITED dûment signé par les membres de son Conseil d'Administration.

Réalisation de l'existence de l'apport

PINEWORLD LIMITED, fondateur et apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de la rendre opposable et effective en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport d'évaluation

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de fondateur de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, PINEWORLD LIMITED marque expressément son accord

sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société aux termes d'une déclaration de valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature composé de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne (Luxembourg), rien réservé ni excepté à BIP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. prédésignée, le fondateur de la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 (quatre.un) de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit proportionnel d'apport en pareil cas.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 pour obtenir une taxation favorable de l'apport réalisé et en constate expressément l'accomplissement, sur le vu de documents pertinents, en raison des commentaires et explications lui exposés et compte tenu du contexte général de l'opération.

La documentation relative à la transmission réelle et inconditionnelle des éléments constituant le patrimoine apporté est estimée probante et suffisante et l'apport est considéré comme effectivement réalisé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 8.000 euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée

M. Danesh Varma, avec adresse professionnelle à 41 Stevens House, Jerome Place, Kingston-Upon-Thames, Surrey, KT1 1HX, England.

Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée

M. Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

M. Dominique Robyns, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007. Relation: LAC/2007/37199. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007144472/211/476.

(070168338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CORPUS SIREO Wohnportfolio No. 20 S.à r.l.).

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.921.

Im Jahre zweitausendsundsieben, am neunten November

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

CORPUS IMMOBILIENGRUPPE GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-50931 Köln, Aachener Straße 186, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA-12917, vertreten durch die Komplementärin CORPUS IMMOBILIENGRUPPE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-50931 Köln, Aachener Straße 186, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter HRB 22700, vertreten durch Herrn Pierre Alexandre Delagardelle, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2314 Luxemburg, 4, Place de Paris, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 24. Oktober 2007 in Heusenstamm gegeben wurde (die «Alleinige Gesellschafterin»).

Die Vollmacht, die ne varietur durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um sie bei den Formalitäten der Registrierung vorlegen zu können.

Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der CORPUS SIREO WOHNPORTFOLIO NO. 20 S.à r.l., mit Sitz in L-1246, Luxemburg, 4a, rue Albert Borschette, eingetragen im Handelsregister Luxemburg B 131921 (die «Gesellschaft»), gegründet durch Akte des unterzeichneten Notars am 16. August 2007, welche Akte im Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2402 vom 24. Oktober 2007 veröffentlicht wurde.

Die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, ersuchte den unterzeichneten Notar, den folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Namen der Gesellschaft von CORPUS SIREO WOHNPORTFOLIO NO. 20 S.à r.l. in CORPUS SIREO INVESTMENT RESIDENTIAL NO. 20 S.à r.l. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Wortlaut des Artikels 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

«Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet.

Sie führt den Namen CORPUS SIREO INVESTMENT RESIDENTIAL NO. 20 S.à r.l.»

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf eintausend (1.000,-) Euro veranschlagt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. A. Delagardelle, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, LAC/2007/35616. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007144440/5770/46.

(070167939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Corpus Wohnen Nord 1 S.à r.l.).

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.419.

Im Jahre zweitausendsundsieben, am neunten November

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

CORPUS IMMOBILIENGRUPPE GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-50931 Köln, Aachener Straße 186, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA-12917, vertreten durch die Komplementärin CORPUS IMMOBILIENGRUPPE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-50931 Köln, Aachener Straße 186 eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter HRB 22700, vertreten durch Herrn Pierre Alexandre Delagardelle, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2314 Luxemburg, 4, Place de Paris, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 24. Oktober 2007 in Heusenstamm gegeben wurde (die «Alleinige Gesellschafterin»).

Die Vollmacht, die ne varietur durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um sie bei den Formalitäten der Registrierung vorlegen zu können.

Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der CORPUS WOHNEN NORD NO S.à r.l., mit Sitz in L-1246, Luxemburg, 4a, rue Albert Borschette, eingetragen im Handelsregister Luxemburg B 130419 (die «Gesellschaft»), gegründet durch Akte des unterzeichneten Notars am 1. August 2007, welche Akte im Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2027 vom 19. September 2007 veröffentlicht wurde.

Die Kompareritin, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, ersuchte den unterzeichneten Notar, den folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Namen der Gesellschaft von CORPUS WOHNEN NORD NO.1 S.à r.l. in CORPUS SIREO INVESTMENT RESIDENTIAL NO. 14 S.à r.l. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Wortlaut des Artikels 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

«Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet.

Sie führt den Namen CORPUS SIREO INVESTMENT RESIDENTIAL NO. 14 S.à r.l.»

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf eintausend (1.000,-) Euro veranschlagt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.A. Delagardelle, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, LAC/2007/35622. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007144441/5770/46.

(070167965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Sobel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.511.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 20 décembre 2006 entre:

- SOBENA BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social au 10 NCB-Weg, 5681 RH, Best, Pays bas, enregistrée au registre de commerce de Eindhoven sous le numéro 17075997 0000

- SOBEL INTERNATIONAL BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social au 10 NCB-Weg, 5681 RH, Best, Pays bas, enregistrée au registre de commerce de Eindhoven sous le numéro 17064839 0000

- et RENDAC BELGIE NV devenue VION BELGIUM NV, une société de droit belge, ayant son siège social au 2 Fabriekstraat, 9470 Denderleeuw, Belgique, enregistrée à Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BTW BE 0447 442 489,

que 980.000 (neuf cent quatre-vingt mille) et 1.340.000 (un million trois cent quarante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune ont été cédées par SOBENA BV et SOBEL INTERNATIONAL BV à VION BELGIUM NV.

Suite à cette cession, la Société a désormais pour associé unique VION BELGIUM NV, détenant 2.320.000 parts sociales de la Société.

Pour rectification et extrait

SOBEL LUXEMBOURG Sarl

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007144063/312/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Finba Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 84.622.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 15 novembre 2007 que les actionnaires de la Société ont décidé de:

- d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Camille Paulus, administrateur de la Société;
- d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Patrick Lorenzato, administrateur de la Société;
- de nommer, effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008, Monsieur Bart Zech, ayant pour adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, administrateur de la Société; et
- de nommer, effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008, Monsieur Djamel Bouzemaarene, ayant pour adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, administrateur de la Société;

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINBA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007144067/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Hayes Lemmerz Finance LLC - Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.846.

Extrait des résolutions prises en assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 26 novembre 2007

L'Assemblée a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Gary Findling en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 26 novembre 2007.

L'Assemblée a nommé Monsieur Eric Moraw, ayant son adresse professionnelle au 15300 Centennial Drive, Northville, Michigan 48168 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société à compter du 26 novembre 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2013.

Le conseil de surveillance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Patrick C. Cauley
- Monsieur Christophe Gammal
- Monsieur Eric Moraw.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAYES LEMMERZ FINANCE LLC - LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007144068/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

San Marino Investment International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 64.333.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 octobre 2007

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Walter Zanotti en date du 18 octobre 2007, en tant qu'administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Emanuele Cesarini, demeurant professionnellement au 39 Strada della Croce, 47896 Faetano, République de San Marino, en remplacement de Monsieur Walter Zanotti, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL SICAV
THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.
P. Ries / Signature
Compliance Officer / Corporate Secretary*

Référence de publication: 2007144076/1163/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.153.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre EUROPEAN STORAGE S.à r.l., ayant son siège social 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et EUROPEAN OPTICIANS S.à r.l., ayant son siège social 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, prenant effet le 7 novembre 2007, que les vingt-cinq (25) parts sociales de classe E de la société à responsabilité limitée BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 7 novembre 2007 par EUROPEAN OPTICIANS S.à r.l., préqualifiée.

Il en résulte que EUROPEAN STORAGE S.à r.l. ne détient plus de parts sociales de classe E dans BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS S.à r.l. et que EUROPEAN OPTICIANS S.à r.l. détient depuis le 7 novembre 2007, les 25 parts sociales de classe E dans BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS S.à r.l.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

*HALSEY S.à r.l. / K. Segers
Gérant / Gérante*

Référence de publication: 2007144079/6788/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02110. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Orly Invest II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.440.

EXTRAIT

Veillez noter que l'adresse de IG IMMOBILIEN INVEST GmbH, directeur, est désormais la suivante:

Stadion Center/ 4. OG/ Top 15, Olympiaplatz 2, A-1020 Wien.

*Pour extrait conforme
VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Agent domiciliataire
Signature*

Référence de publication: 2007144071/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

ExxonMobil Luxembourg Far East, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 126.554,40.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.860.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société

En date du 20 novembre 2006, les associés de la Société, MOBIL PETROLEUM COMPANY INC., ExxonMobil PETROLEUM & CHEMICAL HOLDINGS INC. et ExxonMobil INTERNATIONAL HOLDING INC. ont approuvé la cession de la totalité de leurs parts sociales à ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC.

Dorénavant, la Société aura pour associé unique ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007144065/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Exor Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 octobre 2007

Le conseil prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Gianluigi Gabetti comme Président et membre du conseil d'administration et de Messieurs John Philip Elkann et Franzo Grande Stevens comme membres du conseil d'administration.

Le conseil décide de co-opter avec effet immédiat Monsieur Pierre Martinet, administrateur de sociétés, demeurant 186, avenue Victor Hugo, F-75016 Paris, comme membre du conseil d'administration.

Le conseil décide de nommer Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXOR GROUP

Signature

Référence de publication: 2007144064/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 49.850.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 avril 2007

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateurs:

Messieurs: Alex De Jesus

Michel Latin

Michel Parizel

Jean-Jacques Pire

Thierry Van Mons

Michel Vedrenne

Mesdames: Elisabeth Lacouture

Jacqueline Starkle

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:

DELOITTE SA

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2007144093/2315/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Conversigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 113.770.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le lundi 19 novembre 2007 à 11 heures 30

Résolution unique: Changement du commissaire aux comptes

Les actionnaires révoquent la société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS SA de sa fonction de commissaire aux comptes.

Est appelé aux fonctions de commissaire en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS SA la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Pour extrait conforme

A. Marguet

Président

Référence de publication: 2007144007/1593/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

European Industrial Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 131.756.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le lundi 19 novembre 2007 à 12 heures

Résolution unique: Changement du commissaire aux comptes

Les actionnaires révoquent la société anonyme GRANT THORNTON LUXEMBOURG de sa fonction de commissaire aux comptes.

Est appelé aux fonctions de commissaire en remplacement de GRANT THORNTON LUXEMBOURG la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Pour extrait conforme

A. Marguet

Président

Référence de publication: 2007144008/1593/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

P M R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.898.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le lundi 8 octobre 2007 à 10 heures 30

Première résolution:

Sur proposition du Président, l'assemblée décide de nommer Monsieur Christophe Renaudat, domicilié 49, rue Vineuse, 75116 Paris, France, co-gérant de PMR, pouvant ainsi, au même titre que Monsieur Alexandre Marguet, engager la société sur sa seule signature pour toute opération courante qui ne relève pas de la compétence de l'assemblée générale des associés de la Sàrl.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Pour extrait conforme

C. Renaudat

Président

Référence de publication: 2007144006/1593/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 115.388.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le lundi 19 novembre 2007 à 11 heures

Résolution unique: Changement du commissaire aux comptes

Les actionnaires révoquent la société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS SA de sa fonction de commissaire aux comptes.

Est appelé aux fonctions de commissaire en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS SA la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Pour extrait conforme

A. Marguet

Président

Référence de publication: 2007144009/1593/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

AMT Servilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.440.

Constituée pardevant M^e Tom Metzler notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 1998, acte publié au Mémorial C no 888 du 9 décembre 1998, modifiée pardevant M^e Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 septembre 2001, acte publié au Mémorial C no 254 du 14 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour AMT SERVILUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143958/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00883. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.
